

**GUIDE DE FONCTIONNEMENT
COUPONS SPORTS ET LOISIRS
CCAS -VILLE DE DIGNE LES BAINS**

Afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'accéder aux sports et aux loisirs, le CCAS de Digne les Bains délivre une aide financière sous forme de « coupons sports et loisirs ». Cette action consiste à la remise aux jeunes dignois et aux personnes porteuses de handicaps, de un à trois coupons sports et loisirs (en fonction du coût de la cotisation) d'une valeur de 20 € venant en déduction des frais de cotisation (uniquement frais d'adhésion) auprès d'une **association dignoise partenaire**. Des réductions sont également accordées pour la piscine et le golf, grâce à la carte coupons sports et loisirs.

CONDITIONS D'UTILISATION DES COUPONS

- 1) La pratique d'une seule discipline sportive pourra être éligible aux coupons sports et loisirs.
- 2) La valeur faciale des coupons est de **20 €** et les bénéficiaires ne peuvent pas cumuler plus de **60 euros** en coupons.
- 3) Barème d'attribution

Coût de la cotisation (licence + adhésion)	Valeur totale des coupons
≤ 75 €	20 €
De 75 € à 125 €	40 €
≥ 125 €	60 €

- 4) La remise des coupons se fera début septembre au 31 décembre sur présentation des pièces justificatives

FONCTIONNEMENT

- 1) L'association informe les bénéficiaires des conditions d'attribution.
- 2) L'association remet aux intéressés un appel à cotisation dûment rempli.
- 3) **Le bénéficiaire** communique l'appel à cotisation et les pièces demandées auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Digne les Bains.
L'**association partenaire** peut grouper les demandes et les adresser au Centre Communal d'Action Sociale.

Centre Communal d'Action Sociale de Digne les Bains

Rue Pierre Magnan
04000 Digne les Bains
Tél : 04 92 30 58 80

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

- 4) Le CCAS remet les coupons sports et loisirs au bénéficiaire ou à l'association partenaire
- 5) Pour permettre le paiement par l'ANCV l'association partenaire devra :
 - Collecter les coupons des bénéficiaires
 - Tamponner les coupons
 - Renseigner le bordereau de remise
 - Adresser les coupons et les bordereaux de remise à l'ANCV (adresse indiquée sur le bordereau de remise)

L'ANCV procédera au remboursement par virement bancaire dans un délai de 21 jours à compter de la date de réception des documents. L'association en sera informée par un avis de règlement. Une commission de 1% est prélevée sur la valeur des coupons par l'ANCV

.../...

LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Pour être partenaire des coupons sports et loisirs de la ville de Digne les Bains et permettre à ses adhérents de bénéficier des coupons sports, l'association doit répondre à deux conditions :

- **L'ASSOCIATION DOIT ETRE AGREEE JEUNESSE ET SPORTS**

Renseignements auprès de :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
-DDCSPP-

Service Cohésion Sociale - pôle animation et développement du lien (ex- Jeunesse et Sports)

68, Boulevard Gassendi – 04000 DIGNE LES BAINS

Tél : 04 92 30 37 00

- **L'ASSOCIATION DOIT ETRE CONVENTIONNEE AVEC L'ANCV**

(Agence Nationale des Chèques Vacances)

Si votre association n'est pas encore conventionnée vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de :

ANCV

Département prestataires coupon sport

36, Bd Henri Bergson – 95201 SARCELLES cedex

Tél : 0 825 844 344

Site internet : <http://www.ancv.com/Les-produits/Le-Coupon-Sport-ancv>

Le conventionnement est gratuit.

CONDITIONS D'ACCES DES BENEFICIAIRES

Pour bénéficier des coupons sports et loisirs, les demandeurs devront répondre aux critères suivants :

Pour les jeunes de 6 à 18 ans

- L'appel à cotisation complété par le club de son choix.
- Un justificatif de domicile sur la commune de Digne les Bains (eau, électricité...)
- Le livret de famille
- la notification d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) fournie par la CAF ou la MSA
- 1 photo d'identité (facultative) pour bénéficier d'une carte de réduction, pour les entrées piscine des Eaux chaudes et l'école du Golf des Lavandes.

Pour les personnes handicapées :

Les personnes handicapées bénéficient des coupons sports, sans conditions de ressources, ni d'âge, doivent fournir :

- L'appel à cotisation complété par le club.
- Une photocopie de la carte d'invalidité à 80 %
- Un justificatif de domicile sur la commune de Digne les Bains (eau électricité...)
- 1 photo d'identité (facultative) pour bénéficier d'une carte de réduction, pour les entrées piscine des Eaux chaudes et l'école du Golf des Lavandes.